

INFOLETTRE

VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

La situation actuelle, engendrée par le risque de propagation de la COVID-19, est exceptionnelle. Les diverses consignes préventives en lien avec la COVID-19 diffusées par le gouvernement du Québec et la propagation du virus pourraient avoir des répercussions sur la disponibilité des ressources dans les services de sécurité incendie (SSI) et sur la façon de réaliser les activités en lien avec les objectifs prévus au schéma de couverture de risques. En raison de ces nouveaux paramètres, les autorités locales, les SSI et l'autorité régionale doivent fournir un effort accru de planification afin de maintenir la prestation de services pour l'atteinte de ces objectifs, tout en considérant les mesures de santé publique.

Ces mesures sanitaires nécessitent à repenser certaines pratiques du travail en prévention des incendies. Étant donné que les objectifs du schéma demeurent, les SSI sont invités à adapter leurs façons de travailler afin de respecter ces mesures.

La fiche en pièce jointe, appelée à évoluer au fil du temps, vise à soutenir les SSI en leur fournissant des exemples de bonnes pratiques sécuritaires, temporaires et réalistes pour poursuivre leurs travaux selon les programmes de prévention prévus au schéma. Il s'agit de bonnes pratiques mises en place par certains SSI. N'hésitez pas à nous faire part de vos initiatives afin de bonifier cette fiche qui sera insérée dans le *Guide des bonnes pratiques en prévention des incendies durant la COVID-19* qui vous sera envoyé dans les prochaines semaines.

Nous vous invitons à adapter ces bonnes pratiques à la réalité de votre territoire et en fonction de la clientèle ciblée, ainsi qu'à définir quelles mesures temporaires vous permettront de répondre à vos objectifs dans le schéma. Cette planification appartient à chaque autorité locale et régionale.

D'autres fiches seront ajoutées au cours des prochaines semaines. Les sujets abordés seront l'inspection des risques élevés (moyens, élevés et très élevés), les exercices d'évacuation, l'éducation du public et la collecte d'information pour les plans d'intervention.

Nous tenons à souligner la participation de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ), du Service de sécurité incendie de Laval, du Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour, du Service de protection contre les incendies de Waterloo, du Service de sécurité incendie de Saint-Eustache et du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil pour leur participation à ces travaux.

Nous vous invitons aussi à consulter les documents de référence suivants :

- La fiche « Recommandations intérimaires à l'intention des travailleurs effectuant des visites d'inspection ou de service dans un milieu de travail ou un lieu public » en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/covid/2940-visite-inspection-service-lieu-travail-public-covid19.pdf>
- La trousse de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) sur la COVID-19 :
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx>